

École
Pratique
des
Hautes
Études

UNIVERSITÉ PARIS
SCIENCES & LETTRES

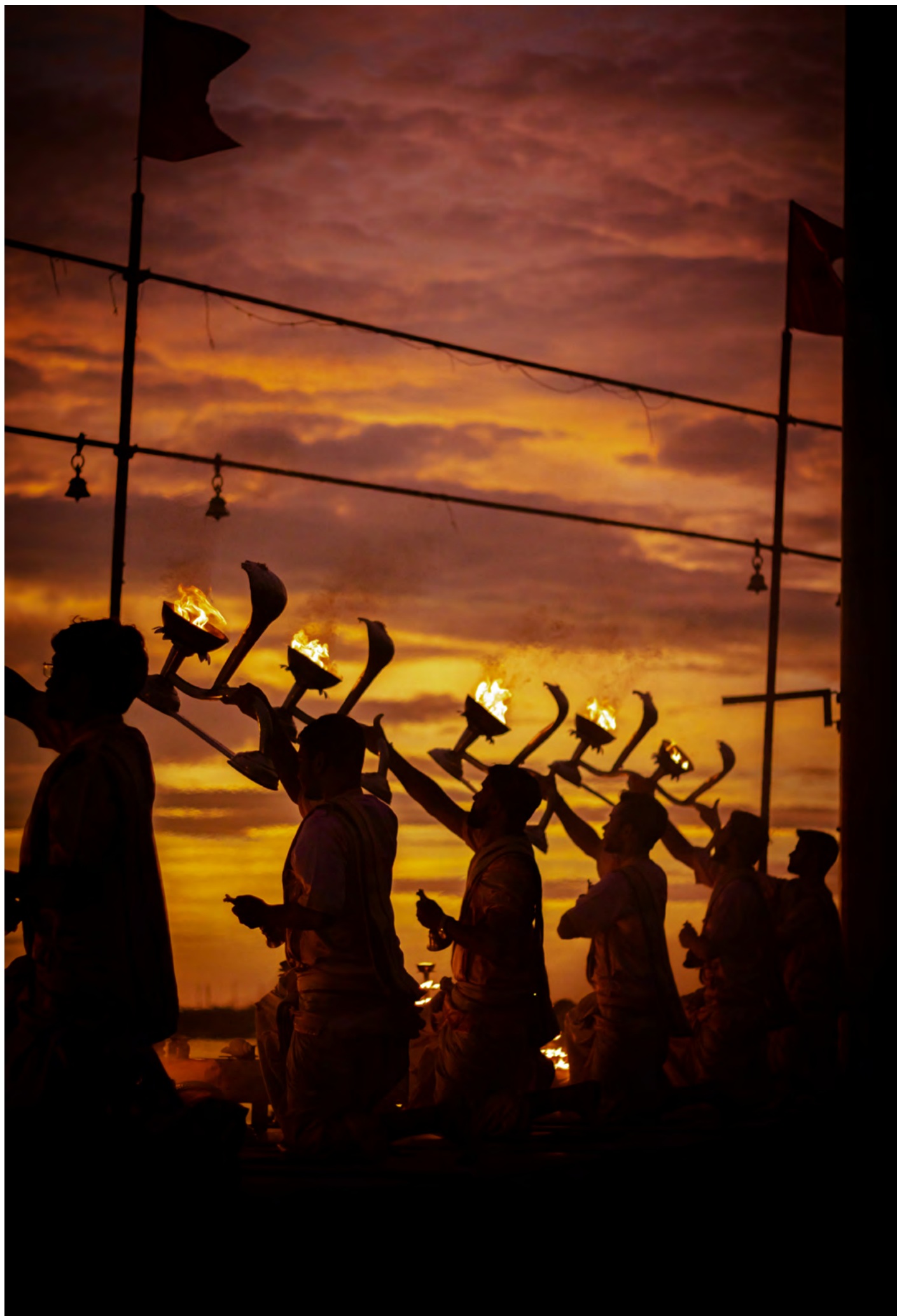
L'ÉCOLE
DES HAUTES
ÉTUDES EN
SCIENCES
SOCIALES

Formation

Master Sciences des Religions et Sociétés

co-accrédité avec l'EHESS

2026-2027



Sommaire

Master Sciences des Religions et Sociétés	4
Présentation.	4
Les objectifs pédagogiques	5
Public ciblé	5
Processus de sélection	6
Tutorat	6
Après le master	6
Organisation des études.	7
Répartition des cours et ECTS	7
Calendrier universitaire 2026-2027	8
Conditions d'assiduité.	8
Aménagement du cursus	8
Le stage de professionnalisation	9
La césure.	9
Contrôle des connaissances.	10
L'équipe pédagogique.	11
Candidater en Master	12
Les étapes de la candidature	13
Aides financières.	14
Les aides de l'École Pratique des Hautes Études – PSL	14
Les aides de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS)	14
Les frais d'inscription	15
Charte du tutorat pédagogique de l'École Pratique des Hautes Études – PSL.	16
Charte du tutorat pédagogique de l'École des hautes études en sciences sociales - EHSS ..	17
Contacts	19

Master Sciences des Religions et Sociétés

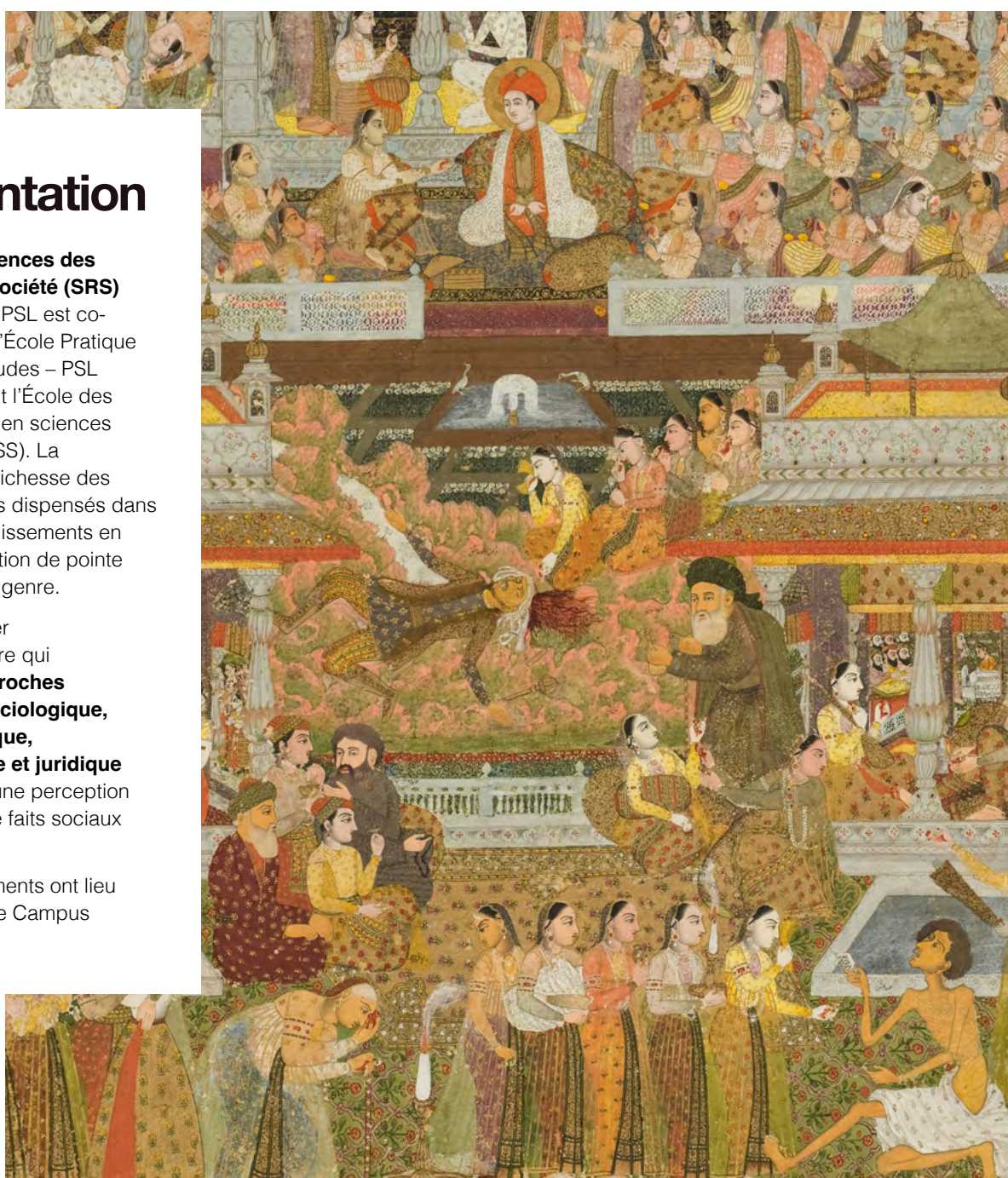
co-accrédité EPHE – PSL/EHESS

Présentation

Le **Master Sciences des Religions et société (SRS)** de l'Université PSL est co-accrédité par l'École Pratique des Hautes Études – PSL (EPHE– PSL) et l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). La diversité et la richesse des enseignements dispensés dans ces deux établissements en font une formation de pointe unique en son genre.

C'est un master pluridisciplinaire qui croise **les approches historique, sociologique, anthropologique, philosophique et juridique** pour inviter à une perception d'ensemble de faits sociaux complexes.

Les enseignements ont lieu à Paris et sur le Campus Condorcet.





Responsables pédagogiques

Sciences Sociales des Religions

Responsables :

Séverine Mathieu (EPHE – PSL)
et Alexandra Delattre (EHESS)

Public ciblé

La mention est ouverte en priorité aux **étudiants titulaires d'une licence en sciences humaines ou sociales** (anthropologie, histoire, philosophie ou sociologie). Elle suppose que le domaine de la licence de l'étudiant réponde à la formation choisie, et que son niveau effectif corresponde aux pré-requis des enseignements qu'il suivra. **L'entrée en M2 nécessite un M1** dans l'une des disciplines citées supra.

Elle est également ouverte aux étudiants **issus d'autres filières universitaires, ainsi qu'aux personnes désireuses de renouer avec la recherche en complément de leur vie professionnelle**. Un dossier de validation d'acquis (VA) en vue d'entrée dans le master devra être rempli au moment de l'inscription. Ce dossier de validation des acquis est soumis à la commission d'admission composée des responsables des parcours et du référent des stages, sous la présidence du responsable de la mention de master.

Les objectifs pédagogiques

Le master « Sciences des religions et société » (SRS) offre des enseignements de tronc commun, notamment autour des enseignements d'initiation, mutualisables au sein de la mention SRS ou avec la mention « Civilisations, cultures et sociétés ». Ce tronc commun a pour but d'assurer aux étudiants la formation transdisciplinaire indispensable à toute spécialisation ultérieure.

Dès la première année du master, en S1 et S2, l'étudiant **doit choisir un enseignement spécialisé** qui est généralement le séminaire du tuteur, c'est-à-dire l'enseignant-e chercheur-e sous la responsabilité scientifique duquel ou de laquelle le travail est mené.

Le parcours « Sciences sociales des religions » (SSR) propose de donner aux étudiants des connaissances générales et techniques ainsi que des compétences à la fois disciplinaires et transdisciplinaires qui leur permettent de **conduire une recherche de façon autonome** dans le cadre d'un projet doctoral ou d'une autre activité comportant une forte dimension de production de connaissances. La formation vise à la constitution progressive d'un savoir et d'un savoir-faire à la fois spécialisé et ouvert.

Co-accrédité EPHE – PSL et EHESS, le master a pour but de donner aux étudiants, issus principalement de licence en sciences sociales et humaines, **les fondements théoriques et méthodologiques nécessaires pour poursuivre une recherche doctorale ou s'engager dans la vie professionnelle** (parcours RLV). A l'issue de cette formation les étudiants doivent :

- Connaître **les grands enjeux et débats théoriques en matière de sciences des religions** : historiographie et bibliographie des différents domaines étudiés, débats scientifiques et état de la recherche.
- Maîtriser les méthodes et les outils de la recherche en sciences des religions dans une **perspective transdisciplinaire** : approches du terrain, techniques de l'enquête, connaissance des archives.
- Acquérir une première **spécialisation dans l'une des disciplines enseignées** (anthropologie, histoire, sociologie, philosophie), par le suivi d'enseignements de spécialisation et la rédaction d'un mémoire de master susceptible de déboucher sur une recherche en vue d'un doctorat.

Les + de la formation

- En master 1 : 60 ECTS répartis en 9 enseignements (dont un de langue) et un stage au S2. Le tronc commun est composé des UE « Initiations aux connaissances fondamentales » (2 annuelles).
- En master 2 : 60 ECTS répartis en 5 enseignements sous forme de séminaire et d'atelier méthodologique et d'un mémoire de recherche.

Processus de sélection

Sur dossier pour le M1 et M2, avec accord préalable d'un tuteur

Dépôt des candidatures sur la plateforme **Mon Master** pour le M1 et les plateformes de l'EPHE – PSL et de l'EHESS pour le M2.

Éléments du dossier de candidature : Diplôme de licence et de M1, relevé de notes, projet de recherche, lettre de motivation, CV, et accord du tuteur.

Tutorat

Le tuteur est choisi par l'étudiant – avec l'aide, si nécessaire, du responsable du master – dans la liste de l'équipe pédagogique de l'EPHE – PSL ou de l'EHESS. Celle-ci comprend, outre des directeurs d'études et des maîtres de conférences, les chercheurs titulaires ou associés des équipes de recherche EPHE – PSL et EHESS.

Le tuteur accompagne l'étudiant pendant tout son parcours. Il valide le formulaire d'inscription de l'étudiant par sa signature. Une fois la candidature acceptée, il signe la Charte du tutorat et en remet un exemplaire à l'étudiant. Il signe enfin la Fiche pédagogique de l'étudiant et son Projet de recherche en cas d'inscription en M2.

Au début de chaque semestre, il établit avec lui, au regard de son projet, la liste des UE auxquelles celui-ci participera. Il donne son avis sur une éventuelle réorientation. Il supervise les travaux effectués par l'étudiant dans le cadre de l'UE « maîtrise de l'expression scientifique ». **Il définit avec lui le sujet de son mémoire dont il assure la direction et dont il organise la soutenance.**

En cas de réorientation, il peut être procédé, avec l'accord de l'étudiant et du tuteur initial, au remplacement de celui-ci par un autre enseignant-chercheur.

Laboratoires impliqués de l'EPHE – PSL et de l'EHESS

GSRL, CESOR, LEM, CRCAO, CEMS, IMAF, MII, CRH, CECMC, IISM, CMH, CEIAS, CHSIM, LAIOS, CESPRA, LAS, IISM.

Lieux de la formation

Paris : EHESS, EPHE – PSL, Campus Condorcet

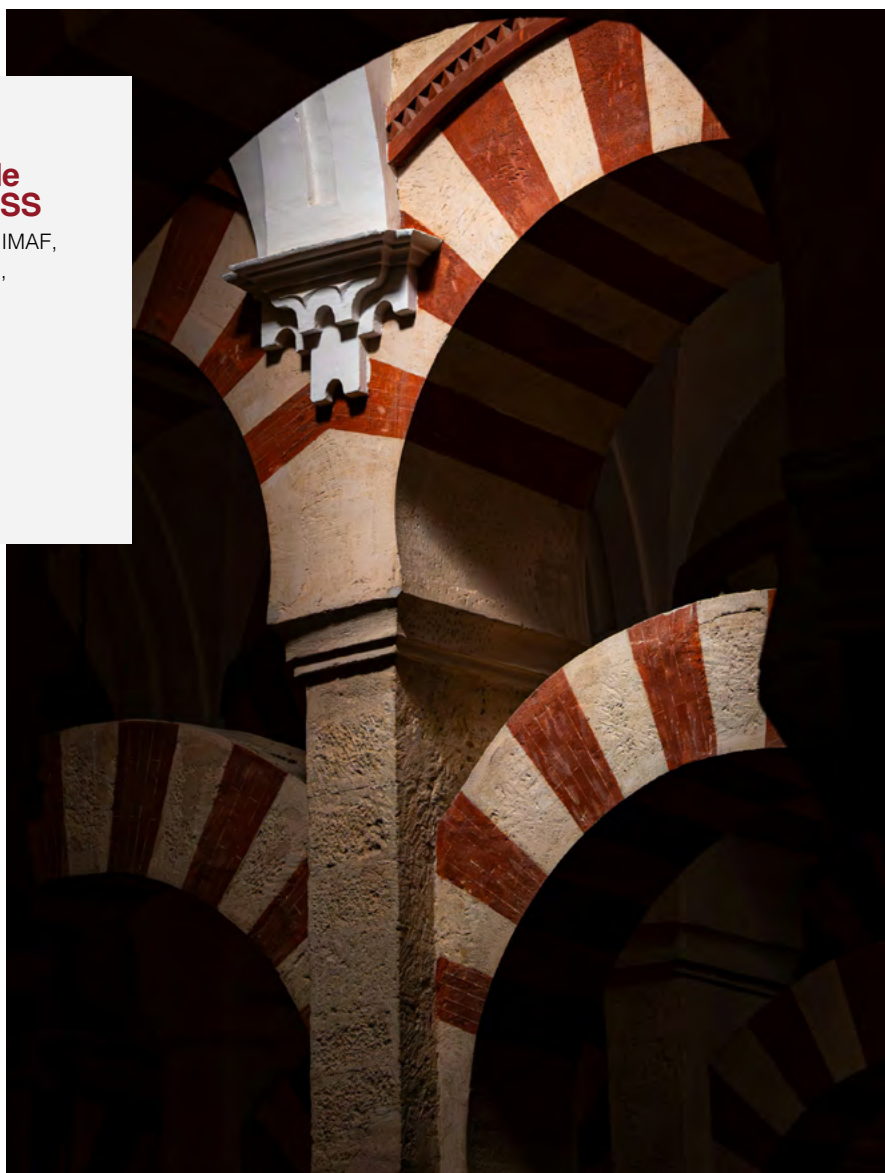
Après le master

Différents débouchés s'offrent aux diplômés :

métiers de la recherche, de la culture, de l'édition, de l'enseignement, journalisme, ressources humaines, collectivités locales, médiateurs

Possibilité de poursuite d'études

dans les écoles doctorales de l'EPHE – PSL ou l'EHESS.



Organisation des études

Master 1 (60 ECTS)

Semestre 1 30 ECTS 120h	UE d'initiation aux connaissances fondamentales – 1/4 Philosophie : Introduction à la philosophie de la religion. 6 ECTS	UE d'initiation aux connaissances fondamentales – 2/4 Sociologie : Atelier techniques visuelles. 6 ECTS	UE de langue vivante ou FLE 6 ECTS	UE d'approfondissement thématique Séminaire choisi en accord avec le tuteur ou UE de professionnalisation Stage 6 ECTS	UE de spécialisation Séminaire du tuteur 6 ECTS
Semestre 2 30 ECTS 120h	UE d'initiation aux connaissances fondamentales – 3/4 Histoire : Introduction à l'histoire et à l'historiographie des faits religieux. 6 ECTS	UE d'initiation aux connaissances fondamentales – 4/4 Anthropologie : Anthropologie des religions et du fait religieux. 6 ECTS	UE de langue vivante ou FLE 6 ECTS	UE d'approfondissement thématique Séminaire choisi en accord avec le tuteur ou UE de professionnalisation Stage 6 ECTS	UE de spécialisation Séminaire du tuteur validé par la préparation d'un exposé oral ou d'un travail écrit dessinant les premiers contours de l'objet dont l'étude est envisagée pour le mémoire de M2 6 ECTS

M1 : Une partie de la formation s'organise en un tronc commun d'enseignements obligatoires en anthropologie, philosophie, sociologie, histoire, durant les deux semestres S1 et S2. Ce tronc commun a pour but d'assurer aux étudiants la formation transdisciplinaire indispensable à toute spécialisation ultérieure.

Master 2 (60 ECTS)

Semestre 3 30 ECTS 72h	UE de spécialisation Séminaire du tuteur 6 ECTS	UE d'approfondissement thématique Séminaire de recherche EPHE – PSL ou EHESS choisi en accord avec le tuteur 6 ECTS	UE de méthodologie Atelier méthodologique en sciences sociales des religions 6 ECTS	UE d'approfondissement thématique Séminaire choisi en accord avec le tuteur ou UE de professionnalisation Stage 6 ECTS	UE de recherche Préparation du mémoire : état de l'art, bibliographie Suivi assuré par le tuteur de la recherche 6 ECTS
Semestre 4 30 ECTS 24h	UE de spécialisation Séminaire du tuteur 6 ECTS	UE de recherche Mémoire de recherche : préparation, rédaction et soutenance 24 ECTS			

Calendrier universitaire 2026-2027

Réunion de rentrée

Jeudi 8 octobre 2026 à 14h, Bâtiment EHESS, Campus Condorcet (salle 50).
Présence obligatoire.

Semestres

1^{er} semestre :

du lundi 21 septembre 2026
au vendredi 5 février 2027

2^e semestre :

du lundi 15 février 2027
au vendredi 11 juin 2027

Interruption des cours

Noël :

du vendredi 18 décembre 2026 au soir
au lundi 4 janvier 2027 au matin

Hiver :

du vendredi 5 février 2027 au soir
au lundi 15 février 2027 au matin

Printemps :

du vendredi 2 avril 2027 au soir
au lundi 19 avril 2027 au matin

Les dates de délibération des jurys seront communiquées sur le site de l'EPHE - PSL et de l'EHESS.

Conditions d'assiduité

En application de l'arrêté du 30 juillet 2019, les conditions d'assiduité sont définies et portées à connaissance des étudiants par l'établissement. Les conditions sont votées tous les ans et sont affichées sur le site de l'École.

Elles impliquent la présence aux cours, travaux pratiques ou dirigés, la réalisation des stages obligatoires, la remise des devoirs et la présence aux examens. Dans le cas de non-respect des conditions d'assiduité, l'établissement avertira l'étudiant afin de lui permettre de fournir une justification. Sans réponse de sa part ou si les justificatifs ne sont pas recevables (par exemple absence suite à un problème de santé sans justificatif médical), l'établissement considérera que les conditions d'assiduité n'ont pas été respectées.

Le respect des conditions d'assiduité conditionne le passage en deuxième année de Master. Pour les étudiants boursiers, en cas de non-respect des conditions d'assiduité, l'établissement avertira le CROUS qui suspendra le versement de la bourse et demandera le remboursement des sommes perçues.

Aménagement du cursus

L'étudiant peut demander à accomplir l'année de Master 1 ou celle de Master 2 en deux ans.

Il s'inscrit alors pour un nombre limité d'UE par semestre ou bien pour un des deux semestres de l'année considérée. Cette demande est formulée au moment des inscriptions pédagogiques et auprès du tuteur pédagogique. Elle peut être faite par des étudiants en activité professionnelle par exemple.



Le stage de professionnalisation

Le stage se fait sous la responsabilité d'un maître de stage.

L'étudiant doit faire une recherche active de stage. Des propositions de stage sont consultables sur les sites des établissements. Si l'étudiant a des difficultés pour trouver un stage, il sera guidé dans le choix par les référents des stages du master.

Le lieu et les objectifs du stage sont définis par une fiche de stage remplie avec le maître de stage. Il est encadré par une convention de stage qui garantit vos droits et définit vos devoirs (convention disponible sur votre environnement numérique de travail). Le choix du stage se fait en concertation avec votre tuteur dans différents types de structures : établissement de recherche (équipe de recherche par exemple), institution patrimoniale (musée par exemple), chantier de fouille, association, entreprise. À l'issue de ce stage, le tuteur de stage remplira une grille d'évaluation et remettra un bref rapport au tuteur du master. La validation du stage est du ressort du jury de master.

Le stage est de 6 crédits ECTS.

Si l'étudiant travaille en parallèle de ses études, et que l'emploi relève du domaine du master, **le stage peut être effectué dans le cadre des activités professionnelles**. Si l'emploi ne relève pas directement du domaine du master, il est possible toutefois d'être dispensé de la réalisation du stage en demandant auprès de la commission pédagogique du master une validation des acquis professionnels qui permettrait d'obtenir les ECTS de stage.

La durée du stage peut être étendue dans la limite maximale légale de 6 mois. Le stage est mentionné dans l'annexe au diplôme. Si le stage dure plus de 2 mois, l'étudiant doit recevoir des gratifications de stage. Le montant horaire de la gratification est fixé à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L.241-3 du code de la sécurité sociale. Aucune convention de stage ne sera validée pour des périodes postérieures au 31 août de l'année académique d'inscription.

La césure

Conformément à la législation en vigueur, tout étudiant a la possibilité de faire une demande de césure. D'une durée maximale d'une année universitaire, pendant laquelle l'étudiant suspend sa scolarité **pour mener à bien un projet personnel ou professionnel, en France comme à l'étranger**, celle-ci débute obligatoirement en même temps qu'un semestre universitaire. La césure peut être effectuée dès le début de la première année de cursus mais jamais après la dernière année de cursus. Il n'est pas possible de bénéficier de ce dispositif pour effectuer une période de stage.

La période de césure est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant qui s'y engage et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension. Elle ne peut donc comporter un caractère obligatoire.

La période de césure n'est pas une année sabbatique ou un choix par défaut !

Sa démarche demande réflexion et anticipation. L'année de césure doit représenter une réelle opportunité d'apprentissage ou de maturation de projets. Il peut s'agir : d'une formation dans un autre établissement, d'un volontariat ou service civique (avec attestation d'engagement), d'un travail sous forme de CDD (au sein d'une entreprise ou d'une administration), d'un séjour de formation linguistique, ou encore, d'un engagement dans un projet associatif (citoyen, humanitaire, sportif, etc.).

L'année de césure peut être valorisée dans l'annexe au diplôme et éventuellement permettre l'attribution de crédits ECTS, en sus du nombre d'ECTS délivré à l'issue de la formation.

Demander à faire une césure est une possibilité mais pas un droit.

Afin de bénéficier de cette année de césure, une demande doit être formulée auprès du Président de l'EPHE – PSL ou du secrétariat pédagogique de la formation de master à l'EHESS. Les

demandes (formulaire à demander auprès de la DEVE) seront examinées par les responsables et les conseils pédagogiques de chacune des formations qui évalueront les demandes en fonction des critères suivants : qualité et cohérence du projet en rapport à sa formation ; motivation de l'étudiant (une lettre est demandée) ; forme de la césure (contrat de travail, service civique, projet personnel, formation, etc.). Une demande de césure peut être refusée s'il est établi que celle-ci n'a aucune valeur ajoutée d'un point de vue personnel ou « professionnel ». Si elle est accordée, une convention sera signée entre l'établissement d'inscription et l'étudiant lui garantissant sa réinscription au sein de la formation.

En effet, pour bénéficier d'une période de césure, l'étudiant doit être inscrit dans une formation initiale de l'EPHE – PSL ou de l'EHESS délivrant un diplôme national. L'étudiant devra s'acquitter de la CVEC et régler les droits d'inscription au taux réduit.

Contrôle des connaissances

La notation se fait sur 20. **Les ECTS correspondant aux UE et aux stages sont acquis dès lors que la note de l'étudiant est égale ou supérieure à 10.**

Le passage au semestre supérieur est acquis dès lors que l'étudiant a obtenu dans toutes les UE une note égale ou supérieure à 10. Il n'y a pas compensation entre les UE.

En cas d'échec à une UE, l'étudiant se soumet à un contrôle de rattrapage organisé dans le cadre de cet enseignement et donnant lieu à une note devant parvenir au service de la scolarité avant la fin de la session de septembre.

S'il échoue une deuxième fois, l'étudiant doit suivre à nouveau l'UE concernée ou éventuellement, en choisir une autre après concertation avec son tuteur pédagogique.

M1 —————→ *Passage de M1 à M2* —————→ *M2*

UE d'initiation et d'approfondissement

Il est attribué une note par UE.

Cette note se fonde sur un travail écrit ou oral présenté par l'étudiant en cours de semestre (exposé, fiche de lecture analytique, essai d'une dizaine de pages, préparation d'une bibliographie critique, etc.). Elle prend aussi en compte l'assiduité de l'étudiant.

Maîtrise des outils et des techniques de l'expression scientifique

- **en S1** : l'étudiant valide les 6 crédits par un travail écrit d'une vingtaine de pages, sanctionnant ses capacités d'expression scientifique, corrigé par son tuteur. Une des UE est une introduction à l'anthropologie visuelle, qui donnera lieu à une production visuelle.
- **en S2** : l'étudiant doit présenter un mémoire d'étape dégageant et précisant les orientations du mémoire à préparer en deuxième année. Il doit obtenir au moins 10/20 à ce mémoire pour passer en M2.

La validation de toutes les UE permet le passage en M2.

A l'EPHE – PSL, l'inscription conditionnelle dans l'année supérieure des étudiants ayant validé toutes les UE du niveau inférieur, sauf une ou deux, peut être accordée par l'équipe de formation sur avis des tuteurs concernés ; elle n'est pas de droit. En revanche, elle n'est pas autorisée à l'EHESS.

Les notes sont transmises directement par les enseignants au secrétariat du master, par l'intermédiaire de la Fiche de validation des unités d'enseignement. Les étudiants doivent cependant vérifier que ces notes sont bien parvenues au secrétariat en temps et en heure.

Soutenance de mémoire de M2

La soutenance est une épreuve orale qui permet de replacer le travail écrit de l'étudiant dans un champ scientifique plus large.

L'étudiant doit remettre, au début du mois de juin ou de septembre, selon la date de soutenance retenue, un mémoire de quatre-vingt pages au minimum et en trois exemplaires, accompagné des attestations de validation des séminaires suivis.

Le mémoire est soutenu devant un jury de deux ou trois personnes, dont le tuteur. La soutenance a lieu au cours de la première quinzaine de juin ou début septembre.

Les deux années du master se concluent par la soutenance d'un mémoire permettant d'apprécier les capacités de l'étudiant pour la recherche et, éventuellement, pour la préparation d'une thèse.

Langue vivante

En M1, une langue vivante est obligatoire : le choix de la langue vivante est libre, à condition de valider l'UE dans un établissement conventionné avec l'EPHE – PSL ou l'EHESS.

La maîtrise d'une langue vivante étrangère (LVE) de communication scientifique étant requise pour l'obtention du master, les étudiants n'ayant pas cette maîtrise sont invités à suivre une mise à niveau, soit en anglais, soit en allemand. Pour les étudiants étrangers non francophones, la langue française est considérée comme langue de communication scientifique.

La mise à niveau éventuelle se fait par les cours de français langue étrangère (FLE) dispensés à l'EPHE – PSL ou à l'EHESS. L'attribution du master est subordonnée, en fin de M2, à l'acquisition de la maîtrise de la langue concernée.

L'équipe pédagogique 2026-2027

École Pratique des Hautes Études – PSL

Islam contemporain : histoire des doctrines et des courants de pensée

ARMINJON Constance EPHE – PSL, GSRL
constance.arminjon@ephe.psl.eu

Islam sunnite

AVON Dominique EPHE – PSL, GSRL
dominique.avon@ephe.psl.eu

Ethnologie religieuse de l'Occident contemporain

BELLIO Alfonsina EPHE – PSL, GSRL
alfonsina.bellio@ephe.psl.eu

Histoire et sociologie des protestantismes

CABANEL Patrick EPHE – PSL, GSRL
patrick.cabanel@ephe.psl.eu

Anthropologie religieuse de l'Amérique Latine

CALAVIA SÁEZ Oscar EPHE – PSL, GSRL
oscarcalavia-saez@ephe.psl.eu

Histoire du catholicisme moderne

CHRISTIN Olivier EPHE – PSL, GSRL
olivier.christin@ephe.psl.eu

Religions, savoir et politique dans l'Europe de l'âge moderne

DE FRANCESCHI Sylvio
EPHE – PSL, LEM
sylvio.defranceschi@ephe.psl.eu

Anthropologie des religions et du fait religieux

DELAPLACE Grégory EPHE – PSL
gregory.delaplace@ephe.psl.eu

Philosophie de la religion

DELECROIX Vincent EPHE – PSL, GSRL
vincent.delecroix@ephe.psl.eu

Histoire du taoïsme et des religions chinoises

GOOSSAERT, Vincent EPHE – PSL
vincent.goossaert@ephe.psl.eu

Religions des indiens sud-américains : sociétés des basses terres

GUTIERREZ-CHOQUEVILCA Andrea-Luz EPHE – PSL
andrea-luz.gutierrez-choquevilca@ephe.psl.eu

Droit, religions et politiques de la laïcité

HENNETTE-VAUCHEZ Stéphanie
EPHE – PSL
stephanie.hennette-vauchez@ephe.psl.eu

Ethnologie religieuse de l'Afrique subsaharienne

KEDZIERSKA MANZON Agnieszka EPHE – PSL, CeMaf
agnieszka.manzon@ephe.psl.eu

Christianisme orthodoxe

KONTOUMA Vassa EPHE – PSL, UMR Orient et Méditerranée
vassa.kontouma@ephe.psl.eu

Courants religieux du monde russe et russisé (XVIII^e-XXI^e s)

LAMBERT Jean-Luc EPHE – PSL, CEMS
jean-luc.lambert@ephe.psl.eu

Sociologie des religions et de l'éthique

MATHIEU Séverine EPHE – PSL, GSRL
severine.mathieu@ephe.psl.eu

Histoire et sociologie du catholicisme contemporain

MERCIER Charles EPHE – PSL
charles.mercier@ephe.psl.eu

Anthropologie visuelle du religieux

MOTTIER Damien EPHE – PSL
damien.mottier@ephe.psl.eu

Tradition Islamique tardo-antique

SALAMEYH Lena EPHE – PSL, LEM
lena.salameyh@ephe.psl.eu

Histoire de l'art. Arts visuels et christianisme

SAINT-MARTIN Isabelle
EPHE – PSL, HISTARA
isabelle.saint-martin@ephe.psl.eu

Anthropologie linguistique du religieux

VAPNARSKY Valentina EPHE – PSL
valentina.vapnarsky@ephe.psl.eu

Religions et relations internationales

ZUBER Valentine EPHE – PSL, GSRL
valentine.zuber@ephe.psl.eu

Autres

Histoire de l'art, anthropologie

CHARLEUX Isabelle GSRL
isacharleux@orange.fr

Histoire, anthropologie, linguistique, spécialiste de l'ex-URSS

DUDOIGNON Stéphane CNRS au GSRL
dudoignon@aol.com

Histoire du protestantisme évangélique

FATH Sébastien CNRS au GSRL
sebastien.fath@sfr.fr

Anthropologie

TOCHEVA Detelina GSRL
tochevadetelina@gmail.com

Anthropologie

VATE Virginie GSRL
virginie.vate@cnrs.fr

École des hautes études en sciences sociales - EHESS

Anthropologie, Histoire, Politique

AUBIN-BOLTANSKI Emma EHESS, Césor
emma.aubin-boltanski@ehess.fr

Sociologie, genre et religion

BERAUD Céline EHESS, Césor
celine.beraud@ehess.fr

Images en mouvements et politique

BOEX Cécile EHESS, Césor
cecile.boex@ehess.fr

Histoire, sciences politiques

BOZARSLAN Hamit EHESS, CETOBAC
hamit.bozarслан@ehess.fr

Histoire du Maghreb, médiéval

BURESI Pascal EHESS, IISMM
pascal.buresi@ehess.fr

Histoire

CALLARD Caroline EHESS, Césor
caroline.callard@ehess.fr

Histoire, Études juives

CIUCU Cristina EHESS, CRH, CEJ
cristina.ciucu@ehess.fr

Géographie, Asie du Sud

DELAGE Rémy EHESS, CESAII
remy.delage@ehess.fr

Histoire sociologie de la littérature

DELATTRE Alexandra
EHESS, Césor
alexandra.delattre@ehess.fr

Sociologie

FER Yannick EHESS, CMH
yannick.fer@ehess.fr

Anthropologie, Histoire

FICQUET Éloi EHESS, Césor
eloi.ficquet@ehess.fr

Anthropologie, Histoire de la Chine musulmane

HILLE Marie-Paule EHESS, CECMC
marie-paule.hille@ehess.fr

Histoire, anthropologie, sciences politiques

LATTE-ABDALLAH Stéphanie
EHESS, Césor
stephanie.latte-abdallah@ehess.fr

Anthropologie, Sociologie

LUCA Nathalie EHESS, Césor
nathalie.luca@ehess.fr

Anthropologie

MAHIEDDIN Emir CNRS, Césor
emir.mahieddin@ehess.fr

Histoire, Etudes juives

MANO David EHESS, CRH, CEJ
david.mano@ehess.fr

Anthropologie, Histoire, Afrique de l'Ouest

MIRAN-GUYON Marie EHESS, IMAF
marie.miran@ehess.fr

Anthropologie politique, Sociologie des religions

MOHAMMAD-ARIF Aminah
EHESS, CESAII
aminah.mohammad-arif@ehess.fr

Histoire

MUCHNIK Natalia EHESS, CRH
natalia.muchnik@ehess.fr

Histoire

PAPAS Alexandre EHESS, CETOBAC
papas5@orange.fr

Anthropologie Iran

PARSAPOJOUH Sepideh EHESS, Césor
sepideh.parsapajouh@ehess.fr

Anthropologie

POUJEAU Anna EHESS, Césor
anna.poujeau@ehess.fr

Anthropologie des faits religieux

ROLLIER Paul EHESS, Césor
paul.rollier@ehess.fr

Histoire, Études byzantines

RONCONI Filippo EHESS, Césor
filippo.ronconi@ehess.fr

Sociologie et anthropologie du religieux

TANK-STORPER Sébastien
EHESS, Césor
sebastien.tank@ehess.fr

N.B. : Aux enseignants-chercheurs EPHE – PSL et EHESS indiqués peuvent s'ajouter les chercheurs ou enseignants-chercheurs (titulaires ou associés) des équipes de recherche EPHE – PSL et EHESS en fonction de leurs spécialités (voir sur les sites des équipes de recherche correspondantes).

Candidater en Master



Les étapes de la candidature

1. L'accord du tuteur/tutrice

Pour pouvoir s'inscrire au master « Sciences des religions et société », les étudiants doivent **obtenir l'accord d'un enseignant-chercheur du master** travaillant dans le domaine dans lequel ils souhaitent se spécialiser et acceptant de les encadrer en tant que tuteur.

Pour obtenir cet accord, les étudiants pourront à tout moment de l'année contacter les tuteurs potentiels dont la liste est donnée sur le site du master et des parcours de la mention. Ils présenteront très succinctement leur cursus, leurs motivations et le projet de recherche envisagé. L'inscription en M2 est soumise à la présentation d'un projet de recherche plus étoffé (4 à 6 pages).

2. Déposer sa candidature

La commission de recrutement se réunira **entre début avril et fin mai**. Elle valide les candidatures d'étudiants en fonction de leur parcours antérieur (formations, résultats universitaires obtenus et expériences professionnelles), de leur motivation, de leur projet professionnel, et de leur projet de stage ou de recherche.

3. La validation de l'inscription administrative

À l'issue de la commission de sélection, le candidat recevra par courriel la décision d'admission, de refus ou de mise en liste d'attente.

Si la candidature a été acceptée, l'étudiant devra accepter l'offre d'admission.

Après cette phase, l'étudiant sera orienté vers le portail étudiant, il pourra alors valider son inscription administrative en acquittant des droits de scolarité.

En parallèle, l'étudiant inscrit en formation initiale devra s'acquitter de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC). L'attestation de CVEC délivrée devra être déposée dans son espace personnel du portail étudiant.

La carte d'étudiant sera adressée par courrier. La quittance et le certificat descolarité seront disponibles dans l'espace personnel du portail étudiant.

Réinscription : À l'issue de la délibération du jury de fin d'année universitaire, l'étudiant pourra procéder à sa réinscription via le portail étudiant, dès l'ouverture des inscriptions administratives.

4. L'inscription pédagogique

À l'issue de la commission de sélection, le candidat recevra par courriel la décision d'admission, de refus ou de mise en liste d'attente.

Réinscription : à l'issue de la délibération du jury de fin d'année universitaire et dès que l'étudiant a pris connaissance de son admission en année supérieure ou de son redoublement, il devra se réinscrire.

Aides financières

École Pratique des Hautes Études – PSL

Aides sociales

Si vous êtes en difficulté financière ou si vous devez faire face à des dépenses inattendues, vous pouvez constituer un dossier pour **demandeur une aide financière ponctuelle** à l'EPHE – PSL.

Cette aide est financée par la CVEC (contribution vie étudiante et de campus).

Deux demandes peuvent être faites par an, en général au mois d'octobre et de janvier. Les dates exactes des appels d'offre sont diffusées par email et sur le site de l'école. Les dossiers sont transmis aux assistantes sociales du CROUS qui étudient la situation sociale et financière de l'étudiant.

Les montants des aides varient selon les situations individuelles et les crédits disponibles. Les informations sur la constitution du dossier ainsi que le dossier sont disponibles sur le site de l'EPHE – PSL.

Aides aux projets d'initiatives étudiantes

L'EPHE – PSL (en partie grâce à la CVEC) soutient financièrement des initiatives étudiantes visant à développer tous types de projets. Ces initiatives peuvent concerner notamment **des projets de culture** (artistique, diffusion scientifique ou générale), **des actions de solidarité, d'engagement citoyen, de sauvegarde de l'environnement, de sport, de santé, d'animation de la vie étudiante...** ; cette liste n'étant pas exhaustive. Quel que soit le type de projet, il ne doit pas financer des travaux liés directement à votre recherche et ne doit pas être mené dans le cadre d'une unité d'enseignement. N'hésitez surtout pas à contacter le bureau de la vie étudiante qui pourra vous aider dans le montage de votre projet.

Pour prétendre à ces financements (deux appels d'offre par an, en général en octobre et en janvier), il faut être inscrit à l'EPHE – PSL (que ce soit en formation initiale ou continue) et proposer un projet qui sera mené à bien avant la fin de l'année académique. Un bilan du projet vous sera demandé pour justifier l'utilisation des sommes allouées et valoriser vos initiatives par des actions de communication au sein de l'établissement. La réalisation de ce type de projet est une opportunité unique d'enrichir et de diversifier vos compétences et peut être considéré comme un plus dans le cadre des formations en étant présenté en annexe au diplôme. N'hésitez pas à demander un financement si vous avez un projet à caractère culturel, sportif ou humanitaire au Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FDSIE). Voir plus largement les possibilités offertes par l'Université PSL.

École des hautes études en sciences sociales - EHESS

Aides au terrain

Le master « Sciences des religions et société » offre à ses étudiants la possibilité d'une aide financière leur permettant de se rendre sur leur terrain de recherche. Cette aide ne peut être proposée qu'aux étudiants du master inscrit administrativement à l'EHESS. Le séjour doit être effectué entre le 1er janvier et le 30 septembre de l'année en cours. La somme allouée permet de couvrir tout ou partie des frais de transport et d'hébergement.

Contact :
sdr@ehess.fr

Aides aux projets d'initiatives étudiantes par le FSDIE

C'est une subvention destinée à permettre aux étudiants et étudiantes de réaliser des projets qui contribuent

au développement et au rayonnement de la vie étudiante. Le FSDIE vise à soutenir différents projets dans tous les domaines : santé, sport, environnement, science, culture, solidarité, humanitaire, etc.

Les projets doivent être portés par des étudiants et étudiantes de l'EHESS inscrits pour l'année universitaire en cours et bénéficier à un maximum d'entre eux ainsi qu'avoir des retombées sur la communauté étudiante.

Contact :
mission-vie.etudiante@ehess.fr

Aides sociales

Ce dispositif vise à aider les étudiantes et les étudiants rencontrant des difficultés ponctuelles à mener à bien leurs études. Ces aides sont attribuées grâce à l'expertise des assistances

sociales du Crous selon des critères détaillés. Deux commissions ont lieu chaque année, les appels sont lancés dans le cadre du FSDIE.

Contact :
mission-vie.etudiante@ehess.fr

Autres

D'autres aides peuvent être proposées aux étudiants en master (bourses gérées par le CROUS, aides à la mobilité internationale) : se renseigner auprès de la Mission vie étudiante (mission-vie.etudiante@ehess.fr) et du Service de l'information et de la mobilité internationale des étudiants (simi@ehess.fr). Il est également recommandé de consulter régulièrement le site internet de l'EHESS, rubriques « Appels étudiants ».

Les frais d'inscription

En amont de votre inscription administrative vous devrez vous acquitter de la CVEC

La Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est obligatoire pour toute inscription en formation initiale ou apprentissage dans un établissement d'enseignement supérieur et s'élève à 105 €, en 2026/2027. Le règlement et le chargement de l'attestation s'effectuent en ligne.

Modes de paiement

À l'EPHE

Pour le règlement des inscriptions, il faut utiliser les moyens de paiement à distance : PayBox, virement sur le compte de l'EPHE – PSL, paiement CB par téléphone (en fonction des heures d'ouverture de l'agence comptable).

À l'EHESS

Carte bancaire : Paiement en ligne lors de l'inscription administrative. Paiement sur place à l'agence comptable 54 boulevard Raspail.

Chèque bancaire libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'EHESS. Envoi par courrier à : EHESS – Service de la scolarité – Bureau A837 – 54 boulevard Raspail 75006 Paris. Dépôt sur place au Service des inscriptions – Bureau A837 – 54 boulevard Raspail.

Formation continue

Si votre formation est financée partiellement ou en totalité par votre employeur ou par un organisme financeur, le service de la formation continue émet une facture à son attention et vous n'avez pas à payer vous-même. Vous devez prendre contact avec le service de la formation continue par courriel.

Exonérations

Sont exonérés de droit des droits d'inscription :

- les boursiers sur critères sociaux ;
- les titulaires d'une bourse du gouvernement français ;
- les étudiants inscrits dans le cadre du programme Erasmus.

En ce qui concerne l'EPHE – PSL, le CA du 22 mars 2022 votant les critères d'exonération a décidé que :

- Les étudiants réfugiés ou bénéficiant de la protection subsidiaire ou les étudiants dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie de ce statut, bénéficient d'une exonération totale. Cette exonération totale est accordée sur décision du Président de l'EPHE – PSL lors du paiement de l'inscription administrative dans la limite de trois années d'inscription en Master et sous réserve d'assiduité aux cours, de réalisation des stages obligatoires intégrés à la formation, de présence aux examens pour les réinscriptions.
- En accord avec l'article R719-50 du code de l'éducation, tout étudiant peut faire une demande auprès du Président de l'EPHE – PSL pour être exonéré des droits d'inscription s'il présente une situation personnelle difficile et exceptionnelle (précarité, rupture familiale, perte d'emploi, ...) ne lui permettant pas de payer les droits d'inscription. Il doit déposer un dossier de demande d'exonération au moment de son inscription administrative.

Comme mentionné ci-dessus, les étudiants étrangers extra-communautaires, soumis aux droits différenciés, bénéficient d'une exonération partielle leur permettant d'acquitter un montant de droit égal à celui acquitté par les étudiants nationaux. Cette exonération partielle est valable pour toute la durée de préparation du diplôme. L'exonération partielle est accordée sur décision du Président de l'EPHE – PSL à tous les étudiants assujettis aux droits différenciés, lors du paiement de l'inscription administrative dans la limite de trois années d'inscription en master et sous réserve d'assiduité aux cours, de réalisation des stages obligatoires intégrés à la formation, de présence aux examens pour les réinscriptions.

Affiliation à la Sécurité sociale étudiante

Les étudiants sont rattachés à la caisse primaire d'assurance maladie de leur lieu d'habitation.

Les étudiants internationaux s'inscrivant pour la première fois dans l'enseignement supérieur français sont invités à demander leur affiliation à la sécurité sociale française en s'inscrivant sur etudiant-etranger.ameli.fr. Cette démarche concerne également les étudiants français de Nouvelle Calédonie ou de Wallis et Futuna, ou français nés à l'étranger.

Charte du tutorat pédagogique

École Pratique des Hautes Études – PSL

Cette « charte du tutorat » a pour objectif de définir les responsabilités réciproques de l'étudiant de master et de son tuteur. Elle figure dans le dossier d'inscription de l'étudiant. Elle doit être revêtue des signatures de l'étudiant et de son tuteur pédagogique et transmise au service de la scolarité, au plus tard lors de la remise de la première fiche pédagogique semestrielle remplie par l'étudiant.

Choix pédagogiques

Le tuteur guide l'étudiant dans le choix des enseignements à suivre et des travaux à rendre dans le cadre de son cursus. À chaque semestre, le choix des enseignements est validé par le tuteur. La fiche pédagogique est signée à la fois par le tuteur et l'étudiant. Le choix du sujet de mémoire est validé par les deux parties.

Si l'étudiant souhaite modifier ses choix d'enseignements après signature de la fiche pédagogique semestrielle, il en informe son tuteur et requiert son accord. Les modifications arrêtées après accord du tuteur doivent être signalées sans tarder au responsable pédagogique de la spécialité concernée et à la personne compétente du service de la scolarité.

Si le tuteur estime que l'étudiant n'a pas une maîtrise suffisante de la langue française, il informe l'étudiant qu'il doit suivre l'enseignement de « Français Langue Étrangère » (FLE). Il en va de même si le tuteur estime que l'étudiant doit suivre un enseignement de langue vivante étrangère indispensable à sa scolarité.

Déroulement de la scolarité

Le tuteur a la responsabilité effective de l'encadrement de l'étudiant ; il s'engage à suivre les progrès de sa formation, notamment à le rencontrer aussi souvent que nécessaire. L'étudiant rend compte régulièrement de l'avancement de sa recherche. Il incombe à l'étudiant de s'informer sur les dates de remise des travaux fixées par les responsables de chaque enseignement. L'étudiant informe à l'avance son tuteur de toute modification apportée à son projet de scolarité.

Le tuteur tient informés l'étudiant et le responsable de spécialité de son indisponibilité en cas d'absence prolongée.

L'étudiant suit avec assiduité les enseignements portés sur sa fiche pédagogique, sauf cas particulier connu de son tuteur et agréé par lui quand il s'agit d'absences circonstanciées, ou par les instances de la formation en cas d'absences connues à l'avance. Il prend soin d'informer à l'avance son tuteur des contraintes professionnelles ou matérielles rencontrées qui font obstacle, partiellement ou totalement, à cette assiduité.

Le tuteur rappelle à l'étudiant que le plagiat est interdit et sévèrement sanctionné, quelle que soit la nature du travail rendu.

Procédure de médiation

En cas de difficulté persistante entre l'étudiant et le tuteur, il incombe à l'un ou à l'autre d'en informer le responsable de spécialité qui écoute les parties et prend les mesures les plus adaptées au règlement des difficultés, si besoin est, avec le concours du responsable de la mention.

Après le master

Le tuteur s'efforce de maintenir le lien avec l'étudiant après sa formation de master et de se tenir informé de son parcours. Ces informations lui sont nécessaires pour renseigner les enquêtes sur le devenir des étudiants de l'école.

Réciproquement, l'étudiant s'engage à informer son tuteur de la suite de son parcours universitaire ou professionnel. Il s'efforce de lui communiquer ses éventuels changements de coordonnées pour pouvoir être joint si nécessaire, notamment lors du suivi des diplômés.

Date:

L'étudiant (nom, prénom, signature):

.....
déclare avoir pris connaissance du règlement de scolarité
et des études pour l'année universitaire en cours.

Tuteur (nom, prénom, signature) :

.....

Charte du tutorat pédagogique

École des hautes études en sciences sociales (EHESS)

Chaque étudiant.e inscrit.e en Master de l'EHESS est encadré.e par un tuteur/tutrice (M1) ou directeur/directrice (M2).

Afin de clarifier les responsabilités de chacun.e, cette charte du tutorat, à faire signer par l'enseignant.e, l'étudiant.e et le/la responsable pédagogique de la formation, doit être retournée au secrétariat de la formation en même temps que la fiche individuelle de validation des séminaires.

1.

Le/la tuteur/tutrice/directeur/directrice conseille l'étudiant.e dans le choix des séminaires et des enseignements en suivant attentivement les recommandations qui figurent dans la brochure de la formation. Il/elle assure la coordination avec les autres enseignants.es impliqués.ées dans la formation de l'étudiant.e.scolarité

2.

Le/la tuteur/tutrice/directeur/directrice fait partie des enseignants.es habilités.ées pour cette fonction par le Conseil pédagogique de la formation, sous la forme d'une liste de tuteur/tutrice/directeur/directrice potentiels.les établie chaque année.

3.

Le/la tuteur/tutrice/directeur/directrice s'engage à ne pas encadrer un nombre excessif d'étudiants.es de manière à assurer un suivi pédagogique de leur travail dans des conditions satisfaisantes (il est recommandé de ne pas dépasser cinq étudiants.es par année (des aménagements sont possibles dans les cas de double tutorat).

4.

L'étudiant.e suit assidûment les enseignements de sa formation sauf dérogation exceptionnelle de son/sa tuteur/tutrice/directeur/directrice et validée par le Conseil pédagogique.

5.

L'étudiant.e et le/la tuteur/tutrice/directeur/directrice se rencontrent au moins quatre fois dans l'année : au moment de l'inscription ; à la fin du premier semestre ; et à deux reprises à l'occasion de la préparation des mémoires, projets, etc.

a. Ils/elles établissent ensemble les différentes étapes de la production du mémoire, en accord avec les recommandations spécifiques à chaque formation.

b. Ils/elles s'engagent ensemble à respecter les dates et horaires de rendez-vous fixés conjointement.

6.

Le/la tuteur/tutrice/directeur/directrice rappelle à l'étudiant.e :

a. que le plagiat est sévèrement sanctionné ;

b. qu'il est indispensable de consulter la brochure de la formation et le calendrier portant sur la date de remise des travaux.

7.

Si le/la tuteur/tutrice/directeur/directrice estime que l'étudiant.e n'a pas une compétence suffisante en langue française, il demande à l'étudiant.e de s'inscrire au cours de français langue étrangère ; un certificat d'assiduité est alors exigé en fin d'année.

Date:

L'étudiant (nom, prénom, signature):

.....
déclare avoir pris connaissance du règlement de scolarité
et des études pour l'année universitaire en cours.

Tuteur (nom, prénom, signature) :

.....



Contacts

**Responsable pédagogique
Sciences Sociales des Religions**

Séverine Mathieu
severine.mathieu@ephe.psl.eu

Gestionnaire du master

Céline Richer
mastershs@ephe.psl.eu

Bureau de la vie étudiante

Laurent Tessier
vieetudiante@ephe.psl.eu

**Responsable de la Direction
des Enseignements
et de la Vie Étudiante**

Virginie Cardaillac-André
virginie.cardaillac-andre@ephe.psl.eu

Formation continue

Ion Dimitrov
formation.continue@ephe.psl.eu

Support services numériques

<https://interv.ephe.psl.eu/>

**Responsable pédagogique
EHESS**

Alexandra Delattre
alexandra.delattre@ehess.fr

Gestionnaire du master

Ninga Ahmed Affandi
sdr@ehess.fr

Bureau de la vie étudiante

mission-vie.etudiante@ehess.fr

**Responsable de la Direction
des Enseignements
et de la Vie Étudiante**

Catherine Redon

Formation continue

cerclesdeformation@ehess.fr

École des hautes études en sciences sociales (EHESS)

54 boulevard Raspail,
75006 Paris
Tél. : +33 (0)1 49 54 25 25

L'ÉCOLE
DES HAUTES
ÉTUDES EN
**SCIENCES
SOCIALES**

École Pratique des Hautes Études – PSL

Les Patios Saint-Jacques
4-14, rue Ferrus
75014 Paris
Tél. : +33 (0)1 53 63 61 20

**École
Pratique
des
Hautes
Études**

 **UNIVERSITÉ PARIS
SCIENCES & LETTRES**

Enseigner la recherche par la pratique de la recherche

École Pratique des Hautes Études – PSL

Les Patios Saint-Jacques

4-14, rue Ferrus

75014 Paris

www.ephe.psl.eu

